28 avr 2025 -06:36

Discriminations de genre : hausse des signalements, impact croissant du numérique

Bruxelles, 28 avril 2025 — En 2024, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a enregistré 1126 signalements, soit une hausse de 6,5% par rapport à 2023. Le travail reste le domaine regroupant le plus de signalements, avec 30% des dossiers. Cependant, dans un contexte d'omniprésence du numérique et des réseaux sociaux, l'Institut constate une hausse significative du nombre de signalements de comportements haineux en ligne et de faits de violences sexuelles numériques.

La croissance continue du nombre de signalement depuis 2009 s'explique par plusieurs facteurs, notamment une attention accrue aux questions de genre, une sensibilisation aux discriminations et aux violences sexistes.

« *L'aide que peut apporter l'Institut est aussi mieux connue du grand public » ajoute* Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes « *Mais ces chiffres ne constituent que la partie visible de l'iceberg. Une proportion importante de victimes n'ose pas demander de l'aide, à cause de la honte, de la crainte des représailles, des démarches à entreprendre... Pourtant, il est essentiel d'encourager chaque personne confrontée aux discriminations, au sexisme et aux violences de genre à le signaler auprès de l'Institut notamment via notre portail d'aide : aide.iefh.be. Outre le soutien direct aux victimes, les signalements permettent à l'Institut de se forger une image plus précise de la discrimination de genre dans notre société, ce qui permet in fine de renforcer la législation et d'améliorer les politiques de prévention.* »

Les femmes demeurent majoritaires parmi les notifiant·e·s (47%), suivies par les hommes (34%), les personnes ayant une identité de genre non-binaire ou non précisée (6%). Enfin, 13% des signalements émanent de personnes morales.

Travail : maternité et parentalité, toujours en ligne de mire

Le travail constitue le domaine regroupant le plus de signalements : les discriminations dans le cadre du travail ou de l'accès à l'emploi représentent 30% des signalements. Près d'un signalement sur deux dans le domaine du travail portent sur la maternité au sens large ou les responsabilités familiales. Cette tendance persistante illustre les profondes discriminations et l'inégalité de traitement auxquels font face les (futur·e·s) parent·e·s dans le travail en raison de la grossesse, de la maternité et du soin aux enfants et qui restent des problèmes majeurs dans notre société.

Droit pénal sexuel : explosion des violences sexuelles numériques

En 2024, l'Institut a reçu 263 signalements relevant du droit pénal et du droit pénal sexuel (+30% par rapport à 2023). Ces faits constituent désormais 23% des signalements reçus par l'Institut. Sous cette dénomination, on retrouve la diffusion et/ou la détention non consentie de contenus à caractère sexuel (ci-après : NCII), la sextorsion, le voyeurisme, les dickpics et les deepnudes. Une grande majorité concernaient les cas de NCII avec 168 signalements (+27% par rapport à 2023). La sextorsion est également en hausse avec 92 signalements en 2024, contre 74 en 2023.

Comportements haineux : le numérique, accélérateur de sexisme

Les signalements de comportements haineux connaissent eux aussi une hausse significative. L'Institut a reçu 147 signalements dans ce domaine. Parmi ceux-ci, 134 relèvent de discours de haine, en grande majorité sur les réseaux sociaux ou via d'autres moyens de communication (TV, radio, brochures…). C'est deux fois plus qu'en 2023. Cela inclut les discours sexistes, ainsi que les incitations à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe, d'une communauté.

Pour une vie numérique responsable et une vigilance collective

Pour Michel Pasteel : « *Il est certain que l'usage des technologies pour porter atteinte à l'intimité ou à la dignité des individus n'ira pas en diminuant au cours des prochaines années. La facilité de création de contenus et leur diffusion, le sentiment d'anonymat et la viralité qu'offrent les technologies actuelles facilitent les passages à l'acte, tout en complexifiant le parcours des victimes. Face à ces nouvelles formes de violences, il est essentiel que chacun·e fasse preuve de vigilance, de solidarité et de sens critique dans ses usages numériques. L'action des plateformes de réseaux sociaux et des applications, des pouvoirs publics et des institutions spécialisées telles que l'Institut est nécessaire et doit être renforcée. Mais la vigilance citoyenne reste une première ligne de défense. Identifier, signaler, soutenir : chaque geste compte pour faire reculer les violences de genre, en ligne comme hors ligne.* »

Signaler une discrimination

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
http://igvm-iefh.belgium.be

Véronique De Baets
Contact de presse
+32 2 233 40 34
veronique.debaets@iefh.belgique.be

SofieRoelandt
Contact presse
+3222334831
Sofie.Roelandt@igvm.belgie.be

© 2025 - news.belgium.be